



Affiché le 01/12/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

## Communauté de Communes du Pays des Paillons

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### **OBJET** : Adoption de la feuille de route numérique du Pays des Paillons

#### Délibération n° 25 11 15

*L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Messieurs Alain Alessio, Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Monique Giraud-Lazzari par Monsieur Gérard Saramito, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Lykke Saviane par Madame Michèle Maurel, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

*Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance.*

#### Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (dite loi « REEN »), et en particulier son article 35,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du pays des Paillons,

**Vu** la délibération 24 11 09 du Conseil communautaire du 12 novembre 2024 portant adoption de la convention d'accompagnement du marché d'ingénierie FNE ANCT pour l'élaboration de la feuille de route numérique,

**Considérant** que le cabinet d'étude a respecté les trois étapes pour la démarche de rédaction : diagnostic avec les acteurs locaux, la co-construction des axes stratégiques et la rédaction du plan d'action,

**Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 16 octobre 2025.**

Monsieur Cyril PIAZZA précise que la feuille de route s'inscrit dans le cadre national France Numérique Ensemble 2023-2027, qui vise à réduire la fracture numérique en accompagnant 8 millions de personnes, créant 25.000 lieux d'inclusion numérique, formant 20.000 aidants et distribuant 2 millions d'équipements reconditionnés. Dans les Alpes-Maritimes, une stratégie départementale, coportée par l'État et le Conseil départemental, fixe trois priorités : coordonner les actions, donner les moyens aux usagers et sensibiliser aux enjeux socio-économiques.

Sur le territoire des Paillons, à la fois périurbain et rural, qui compte plus de 21.500 habitants, dont 31,4 % ont plus de 60 ans et 29,5 % moins de 30 ans, le taux d'illectronisme atteint 14 %. La CCPP, déjà investie dans l'amélioration des infrastructures numériques, souhaite désormais accompagner ses habitants vers l'autonomie numérique. Guidée par ses valeurs de proximité, solidarité, complémentarité, adaptabilité et respect, elle développera une stratégie locale, selon sa propre feuille de route, pour coordonner les initiatives existantes, créer de « nouveaux services » d'accompagnement et favoriser l'accès équitable aux usages numériques essentiels.

La feuille de route comporte 3 axes qui représentent 8 actions :

Axe 1 : faciliter l'accès aux services numériques sur tout le territoire :

- 1) Renforcer l'offre France Services et l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire,
- 2) Favoriser l'équipement des usagers en proie à la fracture numérique,
- 3) Accompagner la sensibilisation à l'inclusion numérique dans les entreprises locales.

Axe 2 : renforcer l'accompagnement des publics vulnérables dans leurs usages numériques

- 1) Maintenir l'action du conseiller numérique sur le territoire,
- 2) Formation des agents à Aidants Connect et aux démarches administratives.

Axe 3 : faciliter la coopération locale autour de l'inclusion numérique

- 1) Coordination locale autour de l'inclusion numérique,
- 2) Contribution à la cartographie départementale des acteurs de l'inclusion numérique,
- 3) Faciliter les échanges et la formation des agents des communes à l'inclusion numérique.

**Le Conseil communautaire, où l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

- **Adopte** le document de feuille de route numérique annexé à la présente délibération.
- **Décide** de la mise en œuvre des axes et plan d'action qui ressortent du périmètre et des compétences communautaires et de la mise en place d'une gouvernance dédiée telles que présentées dans le document de feuille de route.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 28*

*Nombre de présents : 20*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

006-240600593-20251125-CC251115-DE

Reçu le 28/11/2025

*Abstention : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**M. BRUN**



**LE PRÉSIDENT**  
**C. PIAZZA**





# FEUILLE DE ROUTE FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES PAILLONS

01 septembre 2025



## 1. Introduction

### 1.1. Contexte national

La transition numérique constitue aujourd’hui un enjeu majeur dans la transformation de la société française. Si elle offre de formidables opportunités pour développer des outils au service de tous, elle s’accompagne également de défis considérables, notamment en matière d’appropriation des nouvelles technologies par l’ensemble de la population. La dématérialisation s’élargit et la dépendance au numérique de la population a été plus que jamais confirmée ces dernières années : réseaux sociaux, accès à l’information, démarches administratives, travail et recherche d’emploi, éducation, achats en ligne, services bancaires, déplacements, accès aux soins médicaux... Une grande partie de nos usages passent désormais par le numérique.

Or en France, les inégalités d'accès et d'usages numériques, couramment appelées fractures numériques, restent marquées. En France, environ 13 millions de personnes rencontrent des difficultés avec le numérique, élargissant également une fracture sociale. La lutte contre ce nouvel espace d'exclusion induit une nécessité impérieuse d'accompagnement et de médiation pour garantir une inclusion numérique efficace.

Face à ces enjeux, l’Etat français a entrepris diverses initiatives pour réduire les fractures, en lançant en 2017 la Stratégie nationale pour un numérique inclusif, fruit d’une concertation partenariale avec l’ensemble des acteurs publics et de la société civile concernés. Six ans après, en s’appuyant sur les attentes et préconisations formulées à l’occasion de ces consultations, une feuille de route stratégique nationale pour la période 2023-2027 a été produite. Baptisée « France Numérique Ensemble », elle est structurée autour de 4 axes et 16 engagements :

|       |  |
|-------|--|
| Axe 1 | Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié.  |
| Axe 2 | Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie   |
| Axe 3 | Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles                              |
| Axe 4 | Collecter selon la logique du dites-le-nous une fois et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales. |

Cette feuille de route doit permettre, d’ici à 2027, d’atteindre les objectifs suivants : 8 millions de personnes accompagnées, 25 000 lieux d’inclusion numérique, 20 000 aidants numériques formés et 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes. Dans le cadre de l’axe 1, et conformément à la circulaire du 28 juillet 2023 relative à la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble, les institutions territoriales sont amenées à s'approprier le sujet et à formaliser une stratégie d'inclusion numérique locale.

## 1.2. Contexte départemental

Dans les Alpes-Maritimes, la question de l'inclusion numérique constitue un enjeu fort notamment lié à la fois à la diversité géographique et aux inégalités d'accès aux outils et compétences numériques. Les travaux de concertation avec les différents acteurs maralpins de l'inclusion numérique menés à l'échelle départementale ont mis en évidence plusieurs constats : une offre d'accompagnement dispersée et parfois difficilement lisible, des besoins croissants d'équipement et de formation des publics fragiles ainsi qu'une nécessité de mieux faire connaître les enjeux sociaux et économiques de la transition numérique.

Pour tâcher d'y répondre, une feuille de route départementale est ainsi co-portée par la Préfecture et le Conseil Départemental autour de 3 axes structurants :

|       |   |
|-------|---|
| Axe 1 | Coordonner les actions d'inclusion numérique dans les Alpes-Maritimes             |
| Axe 2 | Donner les moyens aux usagers impactés par la fracture numérique                  |
| Axe 3 | Sensibiliser aux enjeux publics et socio-économiques liés à la fracture numérique |

Impliquée dans les travaux de la feuille de route départementale en tant que membre du comité de pilotage, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a souhaité s'inscrire dans la continuité et en complémentarité de cette démarche en élaborant une feuille de route propre à son territoire. L'objectif est de décliner les grandes orientations départementales à l'échelle locale, afin d'agir au plus près des besoins spécifiques de ses habitants et de ses acteurs. Cette articulation entre les niveaux départemental et intercommunal vise à renforcer la cohérence des actions, à favoriser la mutualisation des ressources et à garantir une plus grande efficacité dans la lutte contre la fracture numérique, tout en accompagnant l'ensemble des usagers dans cette transition.

## 1.3. Contexte territorial de la Communauté de Communes Pays des Paillons

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) est situé à l'est du département des Alpes-Maritimes.

La CCPP se compose de 11 communes et sa population s'élevait à 21 565 habitants en 2021. La population est majoritairement située en environnement rural et certaines communes sont isolées, notamment en raison de l'absence de transports en commun. La fracture numérique y est donc particulièrement présente.

Les contraintes de mobilité sont particulièrement marquées. Ces difficultés de transport impactent directement l'accès aux services numériques et renforcent l'isolement des populations les plus fragiles.

La tranche d'âge la plus représentée sur ce territoire est celle des 45-59 ans (22,3%).



Il est important de noter que sur le territoire, la Convention territoriale globale de services aux familles (CTG) conclue entre la CAF des Alpes-Maritimes et la Communauté de communes du Pays des Paillons propose, entre autres, les champs d'intervention suivants :

- Enfance, Jeunesse : Accompagner le parcours éducatif des enfants de 3 à 17 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie.
- Parentalité : valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par les enfants.
- Accès aux droits et inclusion numérique : lutter contre le non-recours aux droits et la rupture dans le parcours d'accès aux droits et aux services en faveur de populations fragiles et/ou vulnérables.

L'action 11 de la CTG propose d'ailleurs de développer des actions d'inclusion numérique.

Dans le cadre de sa démarche prospective, la CCPP a défini un socle de valeurs qui guide ses orientations stratégiques et sert de fondement à ses projets. Ces valeurs, qui traduisent la vision de la communauté de communes et favorisent le "vivre ensemble", orientent naturellement son engagement dans l'inclusion numérique :

|   |  |
|---|--|
|  | La <b>proximité</b> guide la volonté de mettre en place des politiques publiques au plus proche des usagers et de préserver les intérêts du territoire. Cette valeur se concrétise par la nécessité d'assurer des services de proximité, notamment numériques, et de faciliter les demandes des familles en milieu rural.                  |
|  | La <b>solidarité</b> s'exprime dans la recherche d'équité entre les communes et entre les populations du territoire. Face aux défis de la fracture numérique, cette valeur implique une attention particulière aux publics les plus fragiles et isolés.  |
|  | La <b>complémentarité</b> entre la communauté de communes et les communes membres vise à aller plus loin que les actions communales isolées en matière de politiques publiques. Elle se traduit par la mutualisation des moyens, tant matériels qu'humains, et le soutien aux démarches communales par l'appui logistique et l'ingénierie. |
|  | L' <b>adaptabilité</b> répond à la volonté d'apporter des réponses aux nouvelles problématiques communautaires et aux besoins des populations. Cette valeur est particulièrement pertinente face aux évolutions rapides du numérique et aux besoins différenciés des publics.  |
|  | Le <b>respect</b> prône l'écoute et le respect réciproques, favorisant les interactions entre les acteurs et la population. Cette approche est essentielle pour construire une politique d'inclusion numérique participative et adaptée aux réalités locales.  |

Ces valeurs fondent la légitimité de la CCPP à s'engager dans une démarche d'inclusion numérique structurée, malgré l'absence de compétence sociale directe. Elles orientent sa volonté de coordonner les actions existantes et de développer de nouveaux services en faveur de l'autonomie numérique des habitants du territoire.

## 2. Méthode d'élaboration de la feuille de route

### 2.1. Politique d'inclusion numérique sur le territoire Pays des Paillons

La Communauté de Communes du Pays des Paillons ne disposant pas de la compétence sociale, aucune action relative à l'inclusion numérique n'a déjà été prise. Des actions locales ont été lancées mais rien n'a été structuré au niveau intercommunal. Elle souhaite ainsi se doter de la feuille de route France Numérique Ensemble pour pallier ce manque et envisager des actions à prendre ou à soutenir en matière d'inclusion numérique.

### 2.2. Etapes de l'élaboration de la feuille de route

La feuille de route a été construite sur la base d'une étude réalisée par le cabinet d'études IDATE et structurée autour de trois phases.

La première phase consistait en un diagnostic territorial de l'inclusion numérique avec les parties prenantes, permettant d'identifier les offres d'accompagnement existantes sur le territoire, les acteurs mobilisés et leur structuration, les besoins des publics et les enjeux prioritaires. Ce diagnostic a été effectué par le biais d'une campagne d'entretiens individuels auprès des acteurs principaux du territoire.

La deuxième phase d'ateliers de co-construction avec les parties prenantes du territoire a permis de faire émerger des axes stratégiques pour l'inclusion numérique territoriale, en favorisant les échanges autour du maillage territorial, de la visibilité et attractivité, de la structuration et coordination de la filière.

La troisième phase portait sur l'élaboration et la rédaction de la feuille de route, sur la base de l'analyse du diagnostic et des ateliers préalablement menés, sur le format du modèle de la feuille de route France Numérique Ensemble.

## 3. Synthèse du diagnostic territorial

### 3.1. Etat des lieux des dispositifs pour l'inclusion numérique sur le territoire

#### 3.1.1. Associations





### Association Pimms Médiation Nice Côte d'Azur

L'association Pimms Médiation Nice est implantée en quartier prioritaire de la ville de Nice. Elle propose, entre autres services d'accompagnement, un accès à un espace informatique et à une connexion internet pour les démarches des usagers. Elle est labellisée France Services, pour l'accompagnement des démarches administratives.

En 2022, l'association avait accueilli 5612 usagers et effectué plus de 27 000 accompagnements.

Depuis 2022 et jusqu'en 2024, un dispositif itinérant d'accompagnement numérique avait été mis en place par l'association sur le territoire du Pays des Paillons sans labellisation Maison France Service permettant d'« aller vers » les usagers isolés. En raison de l'isolement des communes et de la population rurale, le dispositif avait été un succès auprès des résidents.

Si le dispositif a perduré jusqu'en 2024 grâce à des fonds privés à hauteur de 30 000 euros, l'association a été contrainte de cesser cette activité en 2024 en raison du manque d'appui financier.

Toutefois, afin de répondre aux besoins persistants du territoire, une nouvelle dynamique est engagée : la demande d'un poste supplémentaire de conseiller numérique formulée par l'association Pimms pour intervenir spécifiquement sur la Communauté de communes du Pays des Paillons a été acceptée fin juillet 2025. Ce poste doit permettre de redéployer un accompagnement de proximité sur le territoire, en continuité des actions déjà menées.



### Association Carrefour des Paillons

L'association Carrefour des Paillons propose des cours informatiques gratuits pour les seniors au CCAS de Contes. Deux sessions par semaine sont en place, dont une le jeudi matin pour correspondre aux horaires des transports en commun.

Si la salle et la connexion internet sont fournies par la ville de Contes, l'association gère elle-même l'atelier. Une forte demande est constatée pour ce type d'ateliers.

### Espace de vie sociale de la commune de Coaraze

Il n'existe qu'un seul espace de vie sociale sur le territoire (EVS). Celui-ci est géré par l'association Apeec sur la commune de Coaraze par une personne.



Le projet social de cet espace est décliné en trois axes :

- 1) Mettre à disposition des habitants un espace d'accueil et d'échanges : accueil libre « permanences » qui favorise le dialogue et permet l'élaboration de projets, soutien aux démarches administratives ;
- 2) Proposer un pôle ressources pour les familles avec une visée à la fonction parentale : cafés débat thématiques, ateliers créatifs parents enfants...
- 3) Favoriser l'implication des habitants dans des projets collectifs de solidarité et de lien social.

L'accompagnement individuel aux démarches administratives, à la création de CV ou autre besoin est proposé le mardi de 8h30 à 12h. L'accompagnement est ouvert à tous, de préférence sur rendez-vous. Les démarches demandées sont diverses : création de boîte mail, de CV, demande de crédits, déclaration d'impôts, demande de retraite, demande d'aide-ménagère...

L'outil informatique est disponible. Depuis l'été 2025, ce poste peut être mis à disposition sur demande auprès du personnel.

L'EVS a reçu l'agrément centre social et recruté deux nouvelles personnes : un référent famille, qui gérera également les demandes en matière de démarches administratives numériques, et une personne pour l'accueil des bénéficiaires, avec pour objectif d'ouvrir toutes les journées en semaine.



### Secours populaire français – Proxibus

Le secours populaire français offre un service de Proxibus, véhicule qui se déplace une fois par mois, soit à Coaraze soit à Bendejun, pour proposer aux habitants un accompagnement aux démarches administratives.

### La Banque du Numérique

La Banque du Numérique intervient à l'échelle départementale en appui à la feuille de route portée par le Département et la Préfecture des Alpes-Maritimes. Elle a pour objectif de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme sur le territoire en constituant un réseau et des outils. Elle agit aussi par le don de matériel informatique reconditionné à des personnes en difficulté.

Le matériel provient de dons d'organismes professionnels (entreprises ou administrations) puis est reconditionné par une entreprise de réinsertion.

Ce matériel est ensuite donné via un réseau de structures partenaires locales (associations, structures d'insertion, travailleurs sociaux, conseillers numériques) qui en assurent ensuite le suivi.

Sur le territoire du Pays des Paillons, plusieurs structures sont déjà identifiées comme partenaires relais : Pimms Médiation, Clic & Déclic (L'Escarène), Optimizen (Contes),



Carrefour des Paillons (L'Escarène), le conseiller numérique du Département. À ce jour, 5 bénéficiaires ont été équipés en matériel reconditionné (2 à L'Escarène, 1 à Berre-les-Alpes, 1 à Peille, 1 à Blausasc), via des partenaires tels que la BGE, la Fondation de Nice et France Travail de la Trinité.

À l'échelle départementale, la Banque du Numérique distribue en moyenne 60 ordinateurs par mois en 2025, avec un total de 500 bénéficiaires équipés en 2024. Un stock de matériel est actuellement disponible, ouvrant la possibilité de renforcer la diffusion locale du dispositif sur le Pays des Paillons.

### 3.1.2. Acteurs publics



#### CCAS de Contes

Contes est la plus grande commune de la Communauté de Communes Pays des Paillons et est historiquement impliquée dans l'inclusion numérique, principalement par le biais d'initiatives portées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Plusieurs actions ont été menées ces dernières années.

Des cours sur le numérique ont ainsi été proposés au sein du CCAS, avec plusieurs niveaux d'instruction. Un animateur local avait été recruté pour dispenser ces cours et le matériel informatique avait été subventionné par la CARSAT. Cependant, ce dispositif a pris fin en raison de l'insuffisance de la mobilisation des bénéficiaires sur des créneaux fixes et réguliers. Il a été constaté que les cours collectifs étaient inadaptés aux besoins et que des accompagnements individuels étaient nécessaires.

Aujourd'hui, l'accompagnement au numérique est individuel et porté par les agents du CCAS. En outre, ils fournissent une salle et une connexion internet à l'association Carrefour des Paillons qui se rend deux fois par semaine au CCAS pour proposer des cours informatiques à destination des seniors en particulier. Le CCAS communique au sujet de ces ateliers par des affiches et des articles dans les journaux locaux.

Les seniors sont une cible privilégiée du CCAS et sont régulièrement sollicités par le biais des nombreuses autres actions portées par le CCAS qui leur sont destinés (sorties culturelles, animations...).

Les autres tranches d'âge sont accompagnées par d'autres biais au CCAS (assistante sociale, permanence locale pour les impôts deux fois par semaine, aides au logement en ligne...).

Le CCAS a choisi de ne pas devenir France Services et préfère conserver les services publics qu'ils proposent localement. Ce choix est contraint en réalité par un manque de moyens.



## Maison France Services de l'Escarène

Une Maison France Service existe sur le territoire de la Communauté de communes. Localisée sur la commune de L'Escarène, elle assure des permanences et accueille le public pour l'accompagnement aux démarches administratives (impôts, CAF, rénovation énergétique...).

Trois ordinateurs sont à disposition du public, par connexion d'une heure maximum. Une permanence par un conseiller numérique est proposée une journée toutes les deux semaines.

Les personnes accompagnées sont majoritairement des retraités. Quelques jeunes viennent également, notamment en raison de la permanence hebdomadaire de la mission locale.

Les bénéficiaires n'apportent pas leur propre matériel (la plupart ne dispose pas d'équipement informatique). La MFS accompagne en moyenne 18 personnes par jour et réalise entre 3000 et 4000 accompagnements par an, soit plus que la population de L'Escarène même (2400 habitants), démontrant son rayonnement intercommunal. Cependant, un manque de visibilité persiste. À la suite des entretiens réalisés, il a été remonté que de nouveaux usagers n'avaient pas de connaissances des actions et des services que pouvaient apporter les Maisons France Services. Un soutien renforcé de la part de la Communauté de Communes pour la communication des différentes actions sur l'ensemble du territoire serait nécessaire.

## EHPAD Le Savel de Contes

Le territoire de la Communauté de Communes Pays des Paillons est composé de 7 d'EHPAD dont 4 EHPAD publics. Le plus gros se situe à Contes (190 résidents). Les EHPAD publics ont pu bénéficier de certaines avancées en matière de numérique, notamment par le biais d'appel à projets et subventions du Département et de la Région.

Au sein de l'EHPAD de Contes, des tablettes sont à disposition des résidents, qui peuvent fixer un créneau pour appeler leurs proches en visio-conférence, assistés par un membre de l'équipe d'animation. Des jeux sont proposés auxquels les résidents participent sur des tablettes (ex : Quiz Top Culture).

Des lunettes de réalité virtuelle sont également à leur disposition, tout comme l'outil M0t0med, sorte de vélo d'appartement relié à un grand écran. Les résidents peuvent se balader dans de nombreuses destinations, de manière adaptée à leur degré d'autonomie. Il y a deux dispositifs de ce type à l'EHPAD de Contes, dont un financé par le Conseil Départemental.

L'EHPAD développe également des partenariats avec des prestataires innovants, comme le projet "EHPAD Alexandre" : un jeune voyageur, Alexandre Guédon, propose des sessions trimestrielles avec des lunettes de réalité virtuelle, commentant ses voyages pour faire découvrir le monde aux résidents. Ces initiatives montrent le potentiel du numérique pour l'ouverture culturelle, même si elles s'adressent à un nombre restreint de bénéficiaires.

Cependant, les pathologies neuro-évolutives sont la première cause d'entrée en EHPAD. Dès lors, les activités numériques doivent nécessairement être assistées par le personnel. L'autonomie n'est pas envisagée : il faut voir le numérique comme un outil pour le bien-être des résidents et non pas comme un outil individuel.

De plus, un frein demeure au sein même du personnel : certains agents ne perçoivent pas l'utilité du numérique pour les résidents.

## 3.2. Obstacles au bon déploiement de l'inclusion numérique

### 3.2.1. Equipements

Les personnes bénéficiaires de ces accompagnements sont très peu équipées en matériel informatique.

D'un point de vue démographique, les personnes de 60 ans et plus représentent environ 30 % de la population, dont 15 % de 75 ans et plus. Des proportions similaires à la moyenne départementale (31%) et nationale (28%).

Cela confère une importance particulière à la question de l'inclusion numérique pour ce public, notamment en termes de matériel adapté aux besoins des seniors (lisibilité, simplicité d'usage), mais aussi pour les accompagnements collectifs et individualisés visant à renforcer leur autonomie.

### 3.2.2. Mobilité

L'offre de transports reste limitée sur le territoire, les gens se déplacent majoritairement en voiture, ce qui pose bien sûr des problèmes de mobilité pour les administrés non-véhiculés.

Pour certaines communes, il existe des navettes communales, comme à Contes où le jeudi les habitants des hameaux sont amenés au centre-ville.

Cette problématique de transport a des conséquences directes sur l'inclusion numérique. L'arrêt en 2024 du service itinérant Pimms, qui desservait spécifiquement la vallée des Paillons, illustre la vulnérabilité des territoires ruraux face aux discontinuités de financement. Ce service, financé par des fonds privés à hauteur de 30 000 euros en 2023, n'a pas pu être maintenu faute de soutien public pérenne.

La mobilité des jeunes est également un problème à part entière sur le territoire. Les temps de trajet sont importants et l'offre en transport est plutôt faible. Les jeunes

n'étant pas mobiles, ils sont difficilement mobilisables sur des projets dits « classiques », aussi les acteurs doivent être outillés pour s'adresser à ce public.<sup>1</sup>

### 3.2.3. Manque de moyens

Le CCAS de Contes a soulevé manquer de moyens pour accompagner sur l'inclusion numérique, qui nécessite un accompagnement individualisé et régulier. De plus, certains agents s'interrogent sur la licéité de certains de leurs accompagnements, n'étant pas France Services.

### 3.2.4. Coordination floue entre les différents acteurs de la médiation numérique

Il n'y a pas nécessairement de coordination entre les différentes parties prenantes : chacun des acteurs trouve les solutions au niveau de sa commune, de manière informelle. S'ils souhaitent établir des partenariats ou pouvoir orienter au mieux leurs bénéficiaires, ils doivent faire les recherches approfondies eux-mêmes.

Or, hormis les renvois vers les France Services lorsque cela est possible, les acteurs de la médiation ont une mauvaise interconnaissance du réseau de la médiation numérique sur leur territoire. Ils ne connaissent pas les dispositifs offerts par les autres acteurs, voire n'ont pas connaissance des acteurs eux-mêmes. Cette méconnaissance mutuelle génère des doublons d'action et des ruptures de parcours pour les usagers. Par exemple, certains habitants de Coaraze ne connaissent l'existence de la MFS de L'Escarène qu'après plusieurs mois de difficultés administratives, alors qu'un accompagnement était disponible à proximité sur le territoire.

### 3.2.5. Absence de formalisation et de cadre sécurisé de certains accompagnements

Certains accompagnements individuels aux démarches administratives se font hors du cadre légal et sécurisé qu'offre le dispositif national Aidants Connect, mis en place par l'Agence National de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Aidants Connect est une plateforme dédiée aux professionnels qui effectuent des démarches administratives régulières avec des personnes peu à l'aise avec le numérique, et qui utilisent les identifiants et mots de passe de ces dernières.

Cette plateforme sécurise les aidants professionnels qui manipulent ainsi régulièrement les données personnelles de ces usagers éloignés du numérique. Les travailleurs sociaux, agents publics d'accueil, médiateurs numériques... Tout salarié peut être habilité.

Une formation Aidants Connect est nécessaire pour obtenir l'habilitation et les bases de connaissance nécessaires à l'utilisation de ce service. Cette formation doit cependant être financée.

### 3.2.6. Évolutions prometteuses et initiatives locales

<sup>1</sup> Convention territorial globale de services aux familles, 2023-2026.

Malgré ces freins, le territoire développe des approches innovantes. L'expérience du CCAS de Contes montre l'efficacité des accompagnements individualisés par rapport aux cours collectifs. L'EVS de Coaraze évolue vers un agrément centre social avec un renforcement des moyens humains. Les EHPADs expérimentent des applications numériques adaptées (réalité virtuelle...). Ces initiatives locales constituent autant de leviers sur lesquels s'appuyer pour structurer une politique territoriale d'inclusion numérique.

## 4. Ambition et positionnement de la Communauté de Communes Pays des Paillons

### 4.1. Positionnement de l'intercommunalité sur l'inclusion numérique

À l'issue du diagnostic territorial, trois enjeux majeurs se dégagent pour structurer une politique d'inclusion numérique adaptée aux spécificités du Pays des Paillons. Le territoire rural et isolé, avec ses contraintes de mobilité marquées et l'arrêt récent de services itinérants, révèle un premier défi d'accessibilité géographique aux services d'accompagnement numérique. La diversité des publics vulnérables identifiés, des seniors peu équipés aux résidents d'EHPAD, en passant par les populations isolées, soulève un second enjeu d'adaptation des modalités d'accompagnement. Enfin, la fragmentation actuelle des initiatives locales et la méconnaissance mutuelle des acteurs appellent une structuration de la coopération territoriale. Ces constats orientent le positionnement de la Communauté de Communes autour de trois axes stratégiques complémentaires.

#### 4.1.1. Axe 1 - Faciliter l'accès aux services d'accompagnement numérique sur tout le territoire

Le diagnostic met en évidence une inégalité territoriale d'accès aux services numériques directement liée aux contraintes de mobilité. Avec seulement 3 bus par jour pour certaines communes comme Coaraze, une partie significative de la population se trouve de facto exclue des services d'accompagnement des communes ou de la MFS de L'Escarène. L'arrêt en 2024 du service itinérant Pimms, qui avait démontré son efficacité sur ce territoire rural, illustre la vulnérabilité des solutions d'inclusion numérique face aux discontinuités de financement. Cette situation crée un vide dans l'offre territoriale qu'il convient de combler par des solutions pérennes et adaptées aux spécificités géographiques du territoire. La Communauté de Communes identifie donc comme priorité le développement de l'accessibilité territoriale des services d'inclusion numérique, en s'appuyant sur les infrastructures existantes et en adaptant les modalités d'intervention aux contraintes de mobilité des habitants.

#### 4.1.2. Axe 2 - Renforcer l'accompagnement des publics vulnérables dans leurs usages numériques

Le territoire se caractérise par une forte présence de publics vulnérables aux besoins d'accompagnement spécifiques. Avec plus de 360 résidents répartis dans les EHPAD publics du territoire, le secteur médico-social représente un enjeu particulier d'inclusion numérique. Les innovations déjà expérimentées (tablettes, réalité virtuelle...) démontrent le potentiel du numérique pour le bien-être des résidents, mais révèlent aussi les freins liés aux résistances du personnel soignant. Par ailleurs, la population senior, majoritaire sur le territoire et très peu équipée en matériel informatique, nécessite des approches d'accompagnement adaptées. L'expérience du CCAS de Contes, qui a abandonné les cours collectifs au profit d'accompagnements individualisés, illustre la nécessité d'adapter les méthodes pédagogiques aux besoins réels des usagers. La Communauté de Communes positionne donc comme deuxième priorité le développement d'une offre d'accompagnement différenciée et adaptée à la diversité des publics vulnérables du territoire, en s'appuyant sur les apprentissages locaux et les innovations déjà expérimentées.

#### 4.1.3. Axe 3 – Faciliter la coopération locale autour de l'inclusion numérique

Le diagnostic révèle une fragmentation des initiatives locales et une méconnaissance mutuelle des acteurs de l'inclusion numérique. Comme l'illustre le constat de la MFS de L'Escarène évoquant le manque de connaissances des actions des MFS par le grand public - la coordination territoriale reste défaillante malgré l'existence de dispositifs pertinents. Cette situation génère des doublons d'action, des ruptures de parcours pour les usagers et une sous-utilisation des ressources disponibles. Parallèlement, certains accompagnements se déroulent hors du cadre sécurisé d'Aidants Connect, posant des questions de licéité pour les structures non labellisées. La Communauté de Communes identifie donc comme troisième priorité la structuration d'un écosystème territorial cohérent, favorisant la complémentarité entre acteurs et la sécurisation des pratiques d'accompagnement, tout en capitalisant sur les initiatives locales prometteuses.

### 4.2. Gouvernance et pilotage de la feuille de route

Un Comité de Pilotage organisé par les services de la Communauté de Communes se réunira au minimum une fois par an. Il aura pour objet de réaliser le bilan des actions et de fixer les perspectives et actions pour l'année suivante. Ce COPIL se composera de la Communauté de Communes ainsi que les représentants des acteurs locaux de médiation (centres sociaux, MFS, associations...).

Un Comité Technique sera également mis en place, avec pour objet de suivre l'avancement des actions sur ses aspects opérationnels et d'agir pour la mise en œuvre des décisions prises par le COPIL en veillant à l'exécution correcte et efficace (mise en réseau, échanges, construction d'outils...). Ce COTECH se composera des acteurs de la médiation du territoire.

Enfin, des groupes de travail seront mis en place pour chaque action qui le nécessite (se référer aux fiches action pour l'identification des parties prenantes) et se réuniront autant que nécessaire pour la mise en œuvre des actions.

## 5. Priorités d'action

### 5.1. AXE 1 – Faciliter l'accès aux services d'accompagnement numérique sur tout le territoire

| Fiche Action n°1 | Renforcer l'offre France Services et l'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire   |
|------------------|---|
| Objectifs        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pérenniser la Maison France Services de L'Escarène et renforcer son rôle de guichet de proximité.</li> <li>Améliorer la visibilité des services proposés (FS et de l'inclusion numérique) auprès des habitants.</li> <li>Assurer l'accès aux services numériques et administratifs pour les populations éloignées.</li> <li>Développer la complémentarité avec les acteurs de la médiation numérique du territoire</li> </ul>  |
| Description      | <p><b>Pérennisation et visibilité de la MFS de L'Escarène</b></p> <p>Face au constat de méconnaissance des Maisons France Services par une partie de la population, cette action vise à développer une stratégie de communication territoriale coordonnée. La CCPP servira de relai de communication entre la MFS et l'ensemble des communes, en utilisant les canaux de communication existants (bulletins municipaux, affichage, site web intercommunal, réseaux sociaux) et en organisant des événements de sensibilisation itinérants.</p> <p>Les différents acteurs agissant sur le territoire comme les conseillers numériques peuvent aussi agir en tant que relais auprès des usagers pour décrire les actions réalisées par la Maison France Services.</p> <p><b>Itinérance et proximité</b></p> <p>La Maison France Services de L'Escarène, en complément de son accueil habituel, pourrait organiser ponctuellement des permanences délocalisées dans d'autres communes du territoire.</p> <p>Ces permanences permettraient aux habitants de réaliser leurs démarches administratives sans avoir à se déplacer jusqu'à L'Escarène : déclaration d'impôts, CAF, Pôle emploi, Sécurité sociale, retraite, carte grise, permis de conduire, etc.</p> <p>Les agents France Services, formés à l'accompagnement multi-opérateurs, assureraient ainsi une présence administrative de proximité.</p> <p>L'objectif est de réduire la distance avec les services publics, de</p> |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
|                                | soutenir les habitants les plus isolés, et de garantir une continuité de service public sur l'ensemble du territoire.  |
| <b>Partenaires impliqués</b>   | <p>Porteur : Communauté de Communes Pays des Paillons</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de l'Escarène</li> <li>• Maison France Services</li> <li>• Conseillers numériques agissant sur le territoire</li> <li>• Les 11 communes du territoire</li> </ul>   |
| <b>Cibles</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitants des communes éloignées de la MFS</li> <li>• Personnes âgées peu mobiles</li> <li>• Nouveaux arrivants sur le territoire</li> <li>• Population en situation de précarité numérique</li> <li>• Personnes sans véhicule ou ayant des difficultés de déplacement</li> </ul>   |
| <b>Points de vigilance</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination entre les acteurs</li> <li>• Adaptation de la communication aux différents publics</li> <li>• Régularité de la communication dans la durée</li> <li>• Mesure de l'efficacité des actions de communication</li> <li>• Sécurisation du matériel mobile ou des lieux</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de réussite</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de supports de communication diffusés par commune</li> <li>• Augmentation de la fréquentation de la MFS après campagnes</li> <li>• Nombre d'événements de présentation organisés</li> <li>• Nombre de communes couvertes par l'itinérance</li> <li>• Nombre d'interventions par mois</li> <li>• Nombre de personnes accompagnées par l'itinérance</li> </ul> |

| Fiche Action n°2   | Favoriser l'équipement des usagers en proie à la fracture numérique   |
|--------------------|---|
| <b>Objectifs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accès au matériel informatique pour les habitants en difficulté.</li> <li>• Rendre visible et accessible le dispositif départemental de la Banque du Numérique sur le territoire du Pays des Paillons.</li> <li>• Favoriser une inclusion numérique complète, en combinant équipement, accompagnement et montée en compétences.</li> </ul>   |
| <b>Description</b> | <p>La Banque du Numérique, dispositif départemental soutenu par l'ANCT, le Département et plusieurs partenaires, collecte du matériel informatique auprès d'organismes professionnels, le fait reconditionner par l'entreprise d'insertion <i>Actif Azur</i>, puis le redistribue via des structures locales partenaires.</p> <p>L'action sur le territoire du Pays des Paillons vise à promouvoir ce dispositif existant auprès des habitants, des partenaires sociaux et des acteurs locaux (associations, communes, conseillers numériques).</p> |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
|                                | <p>La C CCP jouera un rôle de facilitateur de visibilité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• relayant l'information sur le dispositif via ses canaux de communication,</li> <li>• encourageant les travailleurs sociaux et associations à orienter les publics en difficulté vers les structures partenaires,</li> <li>• accompagnant la mise en réseau des acteurs déjà identifiés (Pimms Médiation, Clic &amp; Déclick, Optimizen, Carrefour des Paillons, conseiller numérique du Département).</li> </ul> <p>L'objectif est de maximiser le nombre de bénéficiaires locaux, en complément des actions d'accompagnement numérique, afin de favoriser l'autonomie numérique durable.</p> |
| <b>Partenaires impliqués</b>   | <p>Porteur : Banque du Numérique (intermédiaire de la feuille de route du Département et de la Préfecture des Alpes-Maritimes)</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de Communes du Pays des Paillons</li> <li>• Structures partenaires locales et acteurs de la médiation numérique (Pimms Médiation, Clic &amp; Déclick...)</li> </ul>  |
| <b>Cibles</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes en situation de précarité numérique et financière</li> <li>• Seniors isolés</li> <li>• Jeunes et demandeurs d'emploi sans équipement</li> <li>• Familles à faibles revenus</li> </ul>   |
| <b>Points de vigilance</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination entre les acteurs</li> <li>• Veiller à coupler le don de matériel avec un accompagnement à l'usage (conseillers numériques, ateliers).</li> </ul>  |
| <b>Indicateurs de réussite</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bénéficiaires équipés en matériel reconditionné sur le territoire.</li> <li>• Nombre de structures partenaires mobilisées.</li> <li>• Nombre de campagnes de communication et d'informations réalisées.</li> </ul>  |

| Fiche Action n°3   | Accompagner la sensibilisation à l'inclusion numérique dans les entreprises locales  |
|--------------------|--|
| <b>Objectifs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les entreprises locales aux enjeux de l'inclusion numérique</li> <li>• Développer des partenariats public-privé au service de l'inclusion numérique</li> <li>• Mobiliser la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sur cette thématique</li> </ul> |
| <b>Description</b> | Cette action constitue une déclinaison territoriale de l'action départementale portée par la Préfecture et le Département des Alpes-Maritimes appuyés par la Banque du Numérique.  |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
|                                | <p>La CCPP facilitera l'interaction entre le niveau départemental et les acteurs économiques locaux, en servant d'intermédiaire avec les élus et services municipaux.</p> <p>L'action comprendra l'organisation de rencontres de sensibilisation, la facilitation de l'accès aux dispositifs départementaux, et l'accompagnement des entreprises souhaitant s'engager dans des actions de solidarité numérique (don de matériel, mécénat de compétences, parrainage).</p> |
| <b>Partenaires impliqués</b>   | <p>Porteur : Communauté de Communes Pays des Paillons</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises locales</li> <li>• Banque du Numérique</li> <li>• Département et Préfecture des Alpes-Maritimes en tant que porteur de l'action au niveau départemental</li> </ul>  |
| <b>Cibles</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• PME et TPE du territoire</li> <li>• Entreprises du secteur numérique</li> <li>• Commerces et artisans sensibles aux enjeux sociaux</li> <li>• Entreprises déjà engagées dans des démarches RSE</li> </ul>  |
| <b>Points de vigilance</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation du discours aux réalités des petites entreprises</li> <li>• Éviter la sollicitation excessive des entreprises</li> <li>• Proposer des engagements proportionnés aux moyens</li> <li>• Coordination avec les actions départementales</li> </ul>  |
| <b>Indicateurs de réussite</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises sensibilisées lors des rencontres</li> <li>• Nombre d'entreprises engagées dans des actions concrètes</li> <li>• Volume de contributions (matériel, temps, financement)</li> <li>• Nombre de partenariats pérennes établis</li> </ul>   |

## 5.2. AXE 2 – Renforcer l'accompagnement des publics vulnérables dans leurs usages numériques

| Fiche Action n°4   | Maintenir l'action du conseiller numérique sur le territoire   |
|--------------------|--|
| <b>Objectifs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir la pérennité de la présence d'un conseiller numérique sur le territoire.</li> <li>• Accompagner les usagers vers l'autonomie numérique, en particulier dans les communes éloignées.</li> <li>• Soutenir l'itinérance en facilitant l'organisation logistique et la visibilité des ateliers.</li> </ul> |
| <b>Description</b> | L'association Pimms Médiation a obtenu la validation d'un poste de conseiller numérique itinérant dédié au territoire du Pays des Paillons courant 2025.   |

|                       |   |
|-----------------------|---|
|                       | <p>Ce conseiller aura pour mission d'accompagner les habitants dans la maîtrise des usages numériques de base et de contribuer à réduire l'illectronisme, que ce soit par des permanences délocalisées, des ateliers collectifs ou des interventions ponctuelles à domicile pour les publics les plus isolés.</p> <p>Les missions précises de ce poste seront définies par l'association Pimms et la coordination départementale, mais la Communauté de communes tâchera de jouer un rôle clé pour faciliter son action sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise à disposition de lieux d'accueil adaptés pour les ateliers dans les différentes communes,</li> <li>• soutien logistique pour ses déplacements et interventions,</li> <li>• communication auprès des habitants pour valoriser les permanences et informer sur l'offre disponible.</li> </ul> <p>L'objectif principal pour la CCP est donc de maintenir et pérenniser la présence du conseiller numérique, dans la continuité de l'action initiée par Pimms, tout en apportant un appui dans la recherche de financements si nécessaire.</p> <p>Cette action sera menée en coordination avec les structures porteuses des actions des conseilleurs numérique intervenant sur le territoire ainsi que les autres conseillers numériques intervenant ponctuellement sur le territoire, afin d'assurer une complémentarité et une couverture optimale.</p> |
| Partenaires impliqués | <p>Porteur : Communauté de Communes Pays des Paillons</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Pimms (structure porteuse du conseiller numérique itinérant)</li> <li>• Département des Alpes Maritimes (coordination des conseillers numériques)</li> <li>• Communes (locaux, communication)</li> <li>• Maison France Services</li> <li>• ANCT (financement du dispositif)</li> </ul>  |
| Cibles                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes en situation d'illectronisme</li> <li>• Seniors isolés</li> <li>• Demandeurs d'emploi</li> <li>• Bénéficiaires de minimas sociaux</li> <li>• Déficients visuels et auditifs total ou partiel</li> <li>• Habitants des communes éloignées de L'Escarène</li> </ul>  |
| Points de vigilance   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurisation du financement du poste</li> <li>• Organisation de la mobilité sur le territoire</li> </ul>   |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
|                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination avec les autres intervenants</li> <li>• Évaluation régulière des besoins et impacts</li> </ul>  |
| <b>Indicateurs de réussite</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien du poste de conseiller numérique</li> <li>• Nombre d'heures de présence hebdomadaire sur le territoire</li> <li>• Nombre de personnes accompagnées par mois</li> <li>• Nombre de communes visitées régulièrement</li> </ul> |

| Fiche Action n°5             | Formation des agents aidants à Aidants Connect et aux démarches dématérialisées   |
|------------------------------|---|
| <b>Objectifs</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser juridiquement les accompagnements aux démarches administratives</li> <li>• Renforcer les compétences des agents en contact avec le public</li> <li>• Améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux usagers</li> </ul>   |
| <b>Description</b>           | <p>Cette action vise à former et habiliter les agents des collectivités et structures locales qui accompagnent régulièrement les usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées.</p> <p>Le programme comprendra la formation initiale à Aidants Connect (plateforme sécurisée pour l'accompagnement aux démarches), la formation aux principales démarches dématérialisées (impôts, CAF, Pôle emploi, Ameli, etc.), et un plan de maintien des compétences avec des sessions de mise à niveau régulières.</p> <p>L'action inclura également la sensibilisation à la protection des données personnelles et aux bonnes pratiques de médiation numérique.</p> |
| <b>Partenaires impliqués</b> | <p>Porteur : Communauté de Communes Pays des Paillons</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes/CCAS</li> <li>• EHPAD</li> <li>• ANCT</li> <li>• Le Hub du Sud, organisme qui gère les formations</li> </ul>   |
| <b>Cibles</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents d'accueil des mairies et CCAS</li> <li>• Travailleurs sociaux</li> <li>• Agents de la Maison France Services</li> </ul>   |
| <b>Points de vigilance</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des agents pour les formations</li> <li>• Financement des formations et remplacements</li> <li>• Maintien des compétences dans la durée</li> <li>• Évolution rapide des interfaces numériques</li> <li>• Respect du cadre légal Aidants Connect</li> </ul>   |

**Indicateurs de réussite**

Nombre d'agents formés et habilités Aidants Connect  
 Nombre de structures disposant d'au moins un agent habilité  
 Nombre d'accompagnements sécurisés réalisés via Aidants Connect

### 5.3. AXE 3 – Faciliter la coopération locale autour de l'inclusion numérique

| Fiche Action n°6 Coordination territoriale des actions d'inclusion numérique |   |
|--|---|
| <b>Objectifs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une approche intercommunale cohérente et éviter la dispersion des ressources</li> <li>Optimiser l'utilisation des moyens humains et financiers disponibles</li> <li>Renforcer l'impact des actions par la mutualisation</li> </ul>  |
| <b>Description</b>   | <p>La CCPP jouera un rôle de facilitateur et de coordinateur entre les différentes initiatives d'inclusion numérique présentes sur son territoire. L'objectif est de renforcer la cohérence des actions et la coopération entre les différents acteurs en se positionnant comme un point d'appui central pour favoriser la communication et la circulation de l'information. Dans cette logique, la CCPP contribuera à créer un cadre de travail commun, en encourageant la mutualisation des ressources disponibles et en lien avec les différentes coordinations départementales.</p> <p>Cette coordination pourra prendre la forme de rencontres régulières réunissant l'ensemble des acteurs concernés afin de partager l'avancement de cette feuille de route, d'identifier les besoins émergents et de renforcer les complémentarités. Ces temps d'échanges permettront aussi de maintenir un partenariat stratégique avec tous les organismes locaux et ainsi tenter de faire émerger des solutions collectives aux problématiques rencontrées qu'elles soient logistiques, humaines ou budgétaires.</p> |
| <b>Partenaires impliqués</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Porteur : Communauté de Communes Pays des Paillons</li> <li>Partenaires :</li> <li>Associations locales d'inclusion numérique</li> <li>CCAS</li> <li>Conseiller numérique</li> <li>Maison France Services</li> <li>Département Alpes Maritimes</li> <li>Banque du Numérique</li> </ul>   |
| <b>Cibles</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Habitants des 11 communes en situation de fracture numérique</li> <li>Acteurs locaux de l'inclusion numérique</li> <li>Agents des collectivités</li> </ul>   |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Points de vigilance</b>     | Participation des acteurs<br>Pérennisation des financements  |
| <b>Indicateurs de réussite</b> | Nombre de personnes accompagnées par les actions coordonnées |

| <b>Fiche Action n°7 Contribution à la cartographie départementale des acteurs de l'inclusion numérique</b> |  |
|--|--|
| <b>Objectifs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à l'amélioration de la visibilité de l'offre d'inclusion numérique départementale</li> <li>Faciliter l'orientation des usagers vers les services adaptés</li> <li>Renforcer la coordination avec la stratégie départementale</li> </ul>  |
| <b>Description</b>   | <p>Cette action est une déclinaison de celle présente dans la feuille de route départementale, dédiée au pilotage et à la mise à jour des données de l'inclusion numérique.</p> <p>Dans ce cadre, la CCPP s'engage à faciliter la mise à jour et l'enrichissement de la cartographie des acteurs et actions d'inclusion numérique sur son territoire. La communauté de communes servira d'interlocuteur unique pour centraliser et transmettre les informations territoriales. Cette action comprendra la désignation d'un référent territorial, le recensement exhaustif des acteurs locaux, la collecte et mise à jour régulière des informations via les outils départementaux (plateforme DORA), la formation des agents communaux, et la sensibilisation des acteurs à maintenir leurs données actualisées.</p> |
| <b>Partenaires impliqués</b>   | <p>Porteur : Communauté de Communes Pays des Paillons</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préfecture et Département des Alpes-Maritimes avec l'appui de la Banque du Numérique</li> <li>Acteurs locaux de l'inclusion numérique</li> </ul>   |
| <b>Cibles</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs de l'inclusion numérique du territoire</li> <li>Agents des collectivités locales</li> <li>Usagers recherchant des services d'inclusion numérique</li> </ul>   |
| <b>Points de vigilance</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité et fiabilité des données collectées</li> <li>Régularité de la mise à jour des informations</li> <li>Formation et appropriation des outils par les agents</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de réussite</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'acteurs territoriaux recensés et à jour dans la cartographie (cible : 100% des acteurs identifiés)</li> <li>Fréquence de mise à jour des données (cible : semestrielle)</li> <li>Nombre d'agents formés aux outils de cartographie (cible : 1 par commune)</li> <li>Taux de participation aux campagnes départementales de mise à jour (cible : 100%)</li> </ul>   |

| <b>Fiche Action n°8</b>        |   | <b>Faciliter les échanges et la formation des agents des communes à l'inclusion numérique</b> |
|--------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Former les agents communaux aux enjeux et outils de l'inclusion numérique</li> <li>Créer une dynamique d'échange de bonnes pratiques entre communes</li> <li>Harmoniser les pratiques d'accompagnement sur le territoire</li> </ul>  |   |
| <b>Description</b>             | <p>Cette action est une déclinaison locale de l'action départementale portée par la Préfecture et le Département des Alpes-Maritimes et appuyée par la Banque du Numérique.</p> <p>La CCPP facilitera l'accès des agents communaux aux formations départementales et organisera des temps d'échange spécifiques au territoire.</p> <p>L'action comprendra la sensibilisation des élus à l'importance de former leurs agents, la mise en place de formations collectives adaptées aux spécificités du territoire, l'organisation de rencontres d'échange de pratiques entre agents, et la création d'outils partagés (fiches pratiques, annuaire des ressources). Les services de la CCPP serviront d'interface avec les dispositifs départementaux.</p> |   |
| <b>Partenaires impliqués</b>   | <p>Porteur : Communauté de Communes Pays des Paillons</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les 11 communes du territoire</li> <li>Préfecture et Département des Alpes-Maritimes avec l'appui de la Banque du Numérique (expertise et sensibilisation)</li> <li>CCAS du territoire</li> <li>Conseillers numériques présents sur le territoire</li> <li>ANCT (ressources pédagogiques)</li> </ul>  |   |
| <b>Cibles</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Agents d'accueil des mairies</li> <li>Agents des CCAS</li> <li>Secrétaires de mairie</li> <li>Élus référents inclusion numérique</li> <li>Agents en contact avec le public</li> </ul>  |   |
| <b>Points de vigilance</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des agents des petites communes</li> <li>Adaptation des formations aux contextes ruraux</li> <li>Maintien des compétences dans la durée</li> <li>Évolution rapide des outils et réglementations</li> </ul>   |   |
| <b>Indicateurs de réussite</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agents formés par commune (cible : 1 minimum par commune)</li> <li>Nombre de sessions de formation organisées</li> <li>Fréquence des échanges entre communes (cible : trimestrielle)</li> <li>Amélioration de la qualité d'accueil numérique (enquête usagers)</li> </ul>   |   |

- Nombre d'orientations appropriées vers les services spécialisés

## 6. Signataires de la feuille de route